

**ARRETE CONJOINT PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL N°2023-34-PH-01
POUR LA CREATION DE SEIZE (16) PLACES DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL
POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP (SAMSAH) PRESENTANT UN HANDICAP
PSYCHIQUE ET POUR ADULTES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE, DANS LE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT (34)**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
Le Président du Conseil départemental de l'Hérault ;**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L313-1-1, L313-3 et R313-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. JAFFRE (Didier) ;

VU le Décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

VU l'Arrêté conjoint du 21 octobre 2021 portant désignation des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de la compétence conjointe du conseil départemental de l'Hérault et de l'ARS Occitanie ;

VU l'Arrêté conjoint du 11 Juillet 2023 portant modification des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de la compétence conjointe du conseil départemental de l'Hérault et de l'ARS Occitanie ;

VU l'Arrêté conjoint du 24 octobre 2023 portant modification des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de la compétence conjointe du conseil départemental de l'Hérault et de l'ARS Occitanie ;

VU la Décision ARS OCCITANIE n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie ;

VU la Circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

VU l'avis d'appel à projet médico-social conjoint n°2023-34-PH-01 du 2 février 2023 pour la création de seize places de service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH) présentant un handicap psychique et pour adultes présentant une déficience intellectuelle, publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie en date du 7 Novembre 2022 et du département de l'Hérault en date du 8 Novembre 2022 ;

CONSIDERANT les propositions de désignation des personnes qualifiées, des représentants des usagers, des personnels de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Conseil Départemental de l'Hérault, siégeant avec voix consultative ayant compétence ou expertise dans le domaine de l'appel à projet ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur général adjoint des solidarités départementales de l'Hérault ;

ARRÊTENT

Article 1 : La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social relevant de la compétence conjointe du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est composée comme suit :

I. Au titre des membres permanents :

1) Membres permanents ayant voix délibérative

a. le Président du Conseil départemental

Président titulaire :

Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Son représentant désigné :

Madame Patricia WEBER, Vice-Présidente déléguée à la solidarité aux personnes et à l'autonomie

b. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Directeur Général titulaire :

Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général

Sa représentante désignée :

Madame Régine MARTINET, Directrice adjointe de la Direction de l'Offre et de Soins et de l'Autonomie (DOSA) - Responsable du Pôle Médico-Social

c. deux représentants du Conseil départemental

Titulaires :

Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale Canton Montpellier 4

Madame Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale Canton Frontignan

Suppléants :

Monsieur Jérôme BOISSON, Conseiller départemental Canton de Lunel

Madame Karine WISNIEWSKI, Conseillère départementale Canton Montpellier 3

d. deux représentants de l'Agence Régionale de Santé

Titulaires :

Monsieur Mathieu PARDELL, Directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault

Madame Frédérique PELANGEON, Responsable de l'unité politique du handicap – DOSA

Suppléants :

Madame Murielle KORDYLAS, Adjointe au directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault

Madame Cendrine BLAZY, Responsable de l'unité politique du vieillissement – DOSA

e. trois représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (sur proposition du CDCA)

Titulaires :

Docteur Jean Claude JAMOT, Génération mouvement

Monsieur Gilles GAUTRAN, FNAR – Fédération Nationale des Associations de Retraités

Monsieur Michel LE NEEL, UDAC – Union Départementale des Anciens Combattants

Suppléants :

En attente de désignation

f. trois représentants d'associations de personnes handicapées (sur proposition du CDCA)

Titulaires :

Madame Line ROMERO, URIOPSS - Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Monsieur Gilles MAGNAUDEIX, ARDESS – Association Régionale des Directeurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Madame Jocelyne ROCHE, AFM – Association Française contre les Myopathies

Suppléants :

En attente de désignation

2) Membres permanents ayant voix consultative

g. deux représentants d'Unions, Fédérations ou Groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Titulaires :

Monsieur Ludovic MARIOTTI, URIOPSS Occitanie

Madame Véronique MARY, FEHAP Occitanie

Suppléants :

En attente de désignation

Madame Aurélie MASSON, FHF Occitanie

II. Au titre des membres non permanents ayant voix consultative :

a. deux personnalités qualifiées

Monsieur Emmanuel ROUAULT, directeur de la maison départementale de l'autonomie, ou son représentant

Madame Marine IRLES, coordinatrice de Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de l'Hérault

b. un représentant d'usagers spécialement concernés

Madame Maire-France TISSIE, Représentante de l'Association Trisomie 21 Hérault

c. quatre représentants du personnel technique

Monsieur Frédéric DHIVERT, directeur de l'offre médico-sociale, ou son représentant
Madame Brigitte COMPAS, directrice des parcours autonomie et citoyenneté, ou son représentant

Docteur Jean-Michel TASSIE, Conseiller médical, Délégation Départementale de l'Hérault
Madame Laurence GELINOTTE, Responsable de la cellule Personnes Handicapées - Direction
Départementale de l'Hérault

Article 2 : Cette commission est placée sous la co-présidence du Président du Conseil Départemental de l'Hérault ou de son représentant et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ou de sa représentante.

Article 3 : Le mandat des membres permanents de la commission est de trois ans et renouvelable. Toutefois, il prendra fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés si ce dernier se termine avant l'expiration de leur mandat au sein de cette commission. Le mandat des membres désignés au II de l'article 1 vaut uniquement pour la commission d'information et de sélection relative à l'avis d'appel à projet n°2023-34-PH-01.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Directeur général des services du Conseil départemental de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du département de l'Hérault.

Le 25 octobre 2023

Le Directeur Général



Didier JAFFRE

Le Président du Conseil Départemental



Kléber MESQUIDA